



## Separation (non mariée) et garde d'enfant

Par **Florence\_blondel**, le **31/07/2009** à **12:41**

Bonjour,

Je viens de me séparer, après dix ans de vie commune, d'une personne avec qui j'ai eu une fille qui a aujourd'hui 5ans. Nous n'avons jamais été marié. Nous sommes actuellement en conflit concernant l'éventualité d'une garde partagée. Suite a de nombreuses menaces de sa part concernant son désir de la prendre définitivement, j'ai donc décidé de refuser de la lui confié même pour un week-end le temps qu'un jugement soit prononcé. Suis-je en tant que mère, dans mon droit de le faire?

Si oui, a qui dois-je m'adresser et comment? afin de lancer la procédure?

Si non, quels sont les risques?

Par **Marion2**, le **31/07/2009** à **12:55**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas empêcher le père de voir sa fille, il a actuellement les mêmes droits que vous.

Pour lancer la procédure, vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.